

Vin'Scène emprunte d'autres chemins

La 6^e édition de Vin'Scène en Bourbonnais aura lieu le dimanche 28 septembre. Courir, marcher, admirer et goûter, voilà pour le programme de l'événement, sur un parcours très renouvelé.

Laurent Calmut

Courir et marcher à travers le vignoble saint-pourcinois. Pour la sixième année, le concept imaginé par Jacques Chevallier va rassembler des amateurs d'effort, plus ou moins fort, et de terroir en tout genre. Avec pas mal de nouveautés cette année.

Ce qui change pour les coureurs. Le parcours a été renouvelé à 80 %, selon la volonté des organisateurs de changer le tracé tous les deux ans. « Hormis les deux premiers et les trois derniers kilomètres, on a tout repensé », dévoilent les organisateurs. Pour mieux coller aux demandes des participants, les chemins représenteront 70 % du parcours, contre 30 % pour les routes.

43 kilomètres

Après un départ depuis le kiosque à musique de Saint-Pourçain, les coureurs prendront la direction du stade de Monétay, avant un deuxième tronçon plus sélectif, qui va traverser plusieurs terrains privés, pour rallier le stade de Chemilly. À cet endroit, un troisième tronçon, via la forêt de Moladier, se



DE SAINT-POURÇAIN À MOULINS. Entre les marcheurs et les coureurs, près de 1.500 personnes ont participé à l'édition 2013 de Vin'Scène en Bourbonnais.

PHOTOS D'ARCHIVES : PHILIPPE BIGARD

conclura sur le parvis du CNCS.

Au total, 43 km, à parcourir en individuel ou par équipe de trois coureurs. L'an passé, 170 trios et 80 solos avaient pris le départ. Des affluences, notamment en individuel, que les organisateurs espèrent voir grimper cette année, mais s'ils ont conscience de la difficulté de leur course.

Ce qui change pour les marcheurs. Deux parcours ont été

concoctés pour les participants de « La Bourbonnaise », cette année. Le premier, de 25 km, partira de Châtel-de-Neuvre des 8 à 9 heures le dimanche, tandis que le deuxième, de 15 km, s'élancera de Chemilly, de 9 à 10 heures. Cette année, l'organisation assurera le transport des randonneurs, depuis le CNCS de Moulins, aux deux points de départ des marches.

Autour des épreuves. Vainqueur

l'an passé, Jean-Pierre Monciaux ne prendra pas le départ de la course. Mais il officiera en tant que parrain de cette sixième édition, qui va proposer diverses animations, tout au long du parcours. Au menu, bandas, trompes de chasse, chanteurs de rue, dégustations avec la confrérie des fins palais et le comité de promotion des produits de l'Allier, bœuf à la broche avec la Sicaba, etc. Au total, 180 bénévoles seront rassemblés

pour assurer le bon déroulement d'une épreuve qui s'installe durablement parmi les courses nature de référence.

➔ Pratique. Plus de renseignements sur www.vinsceneenbourbonnais.com. Les inscriptions sont ouvertes sur www.le-sportif.com ; le repas du dimanche midi est offert aux participants ; l'inscription par internet est proposée au même tarif que le bulletin papier. Départ de la course à 9 heures, dimanche 28 septembre, de Saint-Pourçain ; premiers départs des marcheurs à 8 heures (Châtel-de-Neuvre) et 9 heures (Chemilly).



ARRIVÉE. Le quadruple vainqueur de l'épreuve, Antoine Amiot (n° 1), a été devancé par Jean-Pierre Monciaux l'an passé, en individuel.



RANDONNÉE. 850 marcheurs ont profité de l'occasion pour découvrir le vignoble saint-pourcinois sous un autre jour.

➔ AVANT LA COURSE

RECONNAISSANCES

TROIS RENDEZ-VOUS. Sur les trois tronçons. Comme chaque année, trois reconnaissances sont programmées sur le parcours. La première, entre Saint-Pourçain et Monétay, aura lieu le dimanche 31 août (rendez-vous au stade de Monétay à 8 h 35 pour covoiturage ; départ à 9 heures de Saint-Pourçain). Deuxième « reco », entre Monétay et Chemilly, le dimanche 7 septembre (rendez-vous au stade de Chemilly à 8 h 35). Enfin, Chemilly - Moulins, le dimanche 14 septembre (rendez-vous au CNCS à 8 h 35) Prévoir à boire ; durée approximative entre 1 h 20 et 2 heures.

SOIRÉE DES PARTENAIRES

MARDI 2 SEPTEMBRE. Au CNCS. À 19 heures.

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

LUNDI 22 SEPTEMBRE. Au CNCS. Briefing dès 18 h 30.